

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

Présents : Monsieur Gilles TURLAN - Maire -, Mesdames ALBERT, ANTONIO, BAUDINIÈRE, DOMINGO, LARTIGUE, Messieurs COMBES, HUAU, MONNAUX, RAYMOND, SOUBREVIE

Procuration : Monsieur DAVI à Madame LARTIGUE, Monsieur RODRIGUEZ à Monsieur SOUBREVIE

Excusés : Madame MORANT, Monsieur CLAUSTRE

Madame Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h05.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :
- du Conseil Municipal du 23 juillet 2015

Vote : A l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :
vente d'un tracteur.

Vote : A l'unanimité

Ressources Humaines

21h10 : Arrivée de Madame LARTIGUE

- Recrutement d'un agent pour la cantine suite au départ de Madame SEGOUFI

Madame Céline SEGOUFI occupait un poste contractuel de 35 h par semaine d'aide à la confection des repas.

A l'issu de son contrat, le 15 septembre, ayant trouvé un autre emploi, elle ne souhaite pas le renouveler.

Par ailleurs, Madame Montserrat DIAZ, en arrêt longue maladie depuis 2 ans, a obtenu l'autorisation de reprendre son poste de titulaire, à mi-temps thérapeutique avec aménagement du poste de travail.

Il convient de recruter une personne qui complètera le mi-temps thérapeutique de Madame DIAZ et assurera également en partie le remplacement de Madame SEGOUFI.

Temps hebdomadaire proposé : 26 heures.

Monsieur Jean-Marcel CASSAN a été recruté à cet effet. Un premier contrat a été signé pour un mois et sera renouvelé pour une durée de 5 mois, le temps du mi-temps thérapeutique de Madame DIAZ.

Vote : A l'unanimité

- Augmentation du volume horaire de Mademoiselle MINGUY

La commune de GIROUSSENS se développe démographiquement, ce qui amène de plus en plus d'habitants à se rendre au secrétariat de Mairie pour des renseignements de tout ordre.

L'accueil du public prend donc une part prépondérante dans les missions confiées à Mademoiselle MINGUY.

De ce fait, Mademoiselle MINGUY ne dispose que de peu de temps, hors temps d'accueil, pour pouvoir se consacrer aux autres missions qui lui sont attribuées (urbanisme, état civil, secrétariat général, etc.).

Monsieur le Maire propose d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail, qui est aujourd'hui de 24h, à 30h à partir du 1er octobre.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place à terme une permanence Urbanisme une après-midi.

Le coût de l'augmentation du volume horaire de Mademoiselle MINGUY est estimé à 5500 € par an pour la commune.

Vote : A l'unanimité

Règlement et convention d'utilisation de la salle « Carré des Arts »

La commission vie associative a élaboré le règlement et la convention qui sont soumis à l'approbation du conseil municipal, envoyés lors de la convocation au conseil municipal.

Madame DOMINGO rappelle que cette salle sera mise à disposition de toute association qui en fera la demande auprès de la mairie en fonction de la disponibilité de celle-ci et qu'elle n'est pas réservée à l'usage exclusif de Madame Katia VILLAR.

Vote : A l'unanimité

Schéma communal d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 23 juillet 2015 a validé la révision du schéma communal d'assainissement.

Une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude a donc été effectuée. Seul le bureau CM2E a répondu pour un montant de 3700 € HT, soit 4440 € TTC.

L'étude peut être financée par le Département et l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.

Il conviendra également d'inscrire cette nouvelle dépense dans le budget qui fera l'objet d'une Délibération Modificative.

DEPENSES		RECETTES	
Etude extension schéma	3 700.00	Agence de l'Eau	1 295.00
TVA	740.00	Département	1 295.00
		Autofinancement	1 850.00
TOTAL	4 440.00	TOTAL	4 440.00

Monsieur le Maire propose donc :

- De retenir le bureau d'étude CM2E
- De demander des subventions au Département et à l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette modification de schéma du réseau d'assainissement

Vote : A l'unanimité

Expertise du viaduc de Salles

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de réaliser une expertise du viaduc de salles, suite aux remarques de la DDT 81 sur l'état de cet ouvrage. Ce viaduc est propriété des communes de GIROUSSENS et Saint Lieux les Lavaur. L'étude sera donc prise en charge par les deux communes (50% chacune).

Une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude a donc été effectuée. Seul le bureau CEREMA a répondu pour un montant de 4 200 €HT soit 5 040 € TTC. Le coût pour chaque commune s'élèvera donc à 2100 € HT, soit 2520 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc :

- De retenir le CEREMA
- De demander une subvention au Département 81

Vote : A l'unanimité

Contrôle de l'accessibilité handicapé des ERP

La loi impose aux communes de se mettre en conformité pour rendre accessible les ERP.

Un Agenda d'Accessibilité Programmé doit être envoyé au Préfet, si possible avant le 27 septembre 2015 (la commune, comme beaucoup d'autres, a demandé une dérogation au préfet pour reporter la date). Cet ADaP programme le calendrier des travaux à réaliser, qui seront étalés dans le temps.

Afin d'élaborer cet ADaP, la commune a lancé une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude. Seule Madame Ananda JOLY, architecte, a répondu, pour un montant maximum de 5 960.00 € HT, soit 7 152.00 € TTC. Une visite sur les lieux sera réalisée le vendredi 25 septembre, afin d'adapter le devis vu que l'estimation prend en compte 18 établissements qui ne feront pas tous l'objet d'un ADaP.

Vu que les délais sont courts, Monsieur le Maire propose de retenir Madame JOLY pour la somme prévisionnelle maximale, qui sera diminuée suite à la visite sur site.

Le montant définitif sera communiqué par mail à tous les membres du conseil municipal dès que possible.

Il conviendra également d'inscrire cette nouvelle dépense dans le budget qui fera l'objet d'une Délibération Modificative.

Une subvention sera demandée au Département. Le montant espéré serait de 3 750 €.

Monsieur le Maire propose donc :

- De retenir la proposition de Madame Ananda JOLY
- De demander des subventions au Département

Vote : A l'unanimité

Décisions modificatives

- Budget assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615 Entretien et réparations	5 000 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000 €	
D 023 : Virement à section invest		5 000 €
TOTAL D 023 : Virement section invest		5 000 €
D 203-124 : Etude schéma assainissement		5 000 €
TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles		5 000 €
R 021 : virement section exploitation		5 000 €
TOTAL R 021 : virement de section fonctionnement		5 000 €

Vote : A l'unanimité

- Budget Général

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203 – 221 : Etude accessibilité bat		7 200 €
TOTAL D 20 : immo corporelles		7 200 €
D 2313 – 219 : Pont de Salle	7 200 €	
TOTAL D 23 : immo en cours	7 200 €	

Vote : A l'unanimité

Révision des contrats d'assurance

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les contrats d'assurance arrivent à échéance au 31 décembre 2015. Il convient donc de renouveler ces contrats et de lancer une consultation auprès de plusieurs assureurs.

La Communauté de Communes du Rabastinois a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage « groupé », concernant la révision des contrats d'assurance des communes de COUFFOULEUX, ROQUEMAURE, GRAZAC, LOUPIAC, RABASTENS, GIROUSSENS et de la CORA. Le bureau d'étude est chargé de faire l'état des lieux des contrats en cours et de préparer le dossier de consultation d'assurance. Ce marché serait attribué à la société la mieux disante, la société ARIMA.

Le montant de la prestation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de GIROUSSENS est de 900 € HT soit 1 080 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à :

- choisir la société ARIMA comme bureau d'étude pour un montant de 900 € HT
- de lancer la consultation pour le marché des assurances pour une durée de 4 ans
- d'attribuer le marché au prestataire le mieux disant
- de signer tous les documents associés

Vote : A l'unanimité

Vente d'un tracteur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert SOUBREVIE.
Le prix de vente du tracteur est proposé à 1 200 €.

Vote : A l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Garderie du mercredi et sortie temporaire de la garderie :

Tout enfant qui quitte une structure d'accueil d'enfants est sorti définitivement et ne peut par conséquent réintégrer les services de la garderie.

- Vœux de la municipalité : Samedi 16 Janvier 2016 à 12 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

G. TURLAN	C. ANTONIO	R. SOUBREVIE
S. DOMINGO	T. COMBES	A. BAUDINIÈRE
M. RODRIGUEZ (Procuration Monsieur SOUBREVIE)	C. RAYMOND	P. HUAU
B. ALBERT	E. MONNAUX	E. MORANT Excusée
JL. CLAUSTRE Excusé	D. LARTIGUE	T. DAVI (Procuration Madame LARTIGUE)